

21 10 RENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Combe
88100 REMOMEIX
824565238 RCS EPINAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 juin 2026

[...]

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, Constate que la Société aurait dû désigner, au cours de l'année 2025 un Commissaire aux comptes en raison du dépassement des seuils légaux à la clôture des comptes annuels clos le 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025.

Comme conséquence de ce qui précède, l'Associé unique décide de nommer ACOM AUDIT-ILE DE France, société par actions simplifiée immatriculée sous le numéro 491 860 490 RCS Evry, ayant son siège social 50 Boulevard de l'Yerres Evry ç EVERY COURCOURONNES (91000) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031 ; avec une mission complémentaire portant sur les comptes des exercices clos le 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025.

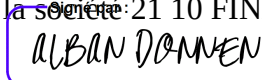
La société @com Audit Ile de France a d'ores et déjà fait connaitre sa décision d'accepter la mission de Commissaire aux comptes.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait au moyen du procédé de signature électronique DocuSign®, conformément aux dispositions des articles 1367 et 1375 du code civil français.

L'Associée Unique
Pour la société: 21 10 FINANCE

A0180D36A35F46C...